

MARS 2022

Rapport annuel sur la mise en œuvre de la COP en 2021

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE
DE FRANCE COMPETENCES – 2020-2022

Table des matières

1. EN SYNTHÈSE : FRANCE COMPÉTENCES A ATTEINT LES OBJECTIFS DEFINIS POUR 2021 ET S'EST INSTALLÉ ENCORE DAVANTAGE DANS SON RÔLE DE RÉGULATEUR (ET NON SEULEMENT DE FINANCEUR), MEME SI LES ENJEUX FINANCIERS DEMEURENT CONSIDÉRABLES.....	2
1.1. En 2021, France compétences a atteint ses objectifs, au regard des objectifs fixés et des leviers dont elle dispose.....	2
1.2. La question de la soutenabilité du système de formation professionnelle et d'apprentissage est une préoccupation forte, qui va au-delà de la situation financière de France compétences.	2
1.3. Outre son rôle de financeur, France compétences a poursuivi en 2021 sa montée en puissance, s'installant encore davantage dans son rôle de régulateur, en actionnant les deux principaux leviers à sa disposition :	3
2. RAPPEL DES MISSIONS DE FRANCE COMPÉTENCES ET DES ORIENTATIONS DE LA COP	4
2.1. Les missions de France compétences	4
2.2. Les grands axes et objectifs de la COP	5
3. BILAN DÉTAILLÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COP EN 2021.....	6
AXE STRATÉGIQUE N°1 : RÉGULATION DU MARCHÉ (VOLET DEMANDE) : FAVORISER L'IDENTIFICATION DES BESOINS EN COMPÉTENCES DES PERSONNES ET DES ENTREPRISES.....	6
Objectif n°1 : Développer l'accompagnement des actifs occupés dans leur évolution professionnelle, notamment <i>via</i> le CEP	6
Objectif n°2 : Améliorer l'identification des besoins en compétences des entreprises, notamment en animant les travaux des observatoires de branches	7
AXE STRATÉGIQUE N°2 : RÉGULATION DU MARCHÉ (VOLET OFFRE) : CONTRIBUER À FAIRE ÉVOLUER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE ET PÉDAGOGIQUE DES OFFREURS DE FORMATION AFIN D'AMÉLIORER LE RAPPORT QUALITÉ/PRIX DES FORMATIONS.....	8
Objectif n°3 : Participer à l'émergence des « bons prix » de marché, notamment par la régulation des niveaux de prise en charge.....	8
Objectif n°4 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre de formation (dans toutes ses dimensions : certifications professionnelles, offreurs de formation, actions concourant au développement des compétences)	10
AXE STRATÉGIQUE N°3 : PERFORMANCE GLOBALE DU SYSTÈME : FINANCER, PAR LES FONDS LEGAUX MUTUALISÉS, LE SYSTÈME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE DE FAÇON SOUTENABLE ET OPTIMALE.....	12
Objectif n°5 : Assurer une veille sur la soutenabilité financière du système	12
Objectif n°6 : Garantir une allocation optimale des ressources confiées à France compétences	13
AXE STRATÉGIQUE N°4 : PERFORMANCE GLOBALE DU SYSTÈME (VOLET ACTEURS) : FAVORISER L'EFFICACITÉ ET LA MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS DU SYSTÈME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE	13
Objectif n°7 : Eclairer et orienter l'action des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage	13
Objectif n°8 : Contribuer à l'animation et à l'outillage de certains acteurs intermédiaires	15
OBJECTIF TRANSVERSAL : ASSURER UNE GESTION ET UN PILOTAGE EXEMPLAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT	17

1. EN SYNTHÈSE : FRANCE COMPÉTENCES A ATTEINT LES OBJECTIFS DÉFINIS POUR 2021 ET S'EST INSTALLÉ ENCORE D'AVANTAGE DANS SON RÔLE DE RÉGULATEUR (ET NON SEULEMENT DE FINANCEUR), MEME SI LES ENJEUX FINANCIERS DEMEURENT CONSIDÉRABLES

La Convention d'objectifs et de performance (COP), approuvée par le Conseil d'administration du 6 février 2020, a été signée entre l'Etat et France compétences en avril 2020. Elle fixe les orientations de l'institution pour la période 2020-2022. Dans le cadre de ses modalités de suivi, la COP prévoit la réalisation annuelle d'un rapport sur sa mise en œuvre. Ce deuxième rapport présente les principales réalisations de l'année 2021, correspondant aux objectifs fixés à France compétences, ainsi que les résultats obtenus pour les indicateurs prévus par la COP.

1.1. En 2021, France compétences a atteint ses objectifs, au regard des objectifs fixés et des leviers dont elle dispose.

La COP fixe quatre axes prioritaires déclinés en huit objectifs stratégiques (et un objectif transversal) et 17 indicateurs de suivi ou jalons calendaires prévus au titre du suivi de l'exécution de la COP.

En 2021, France compétences a rempli ses missions et les objectifs stratégiques qui lui sont assignés dans la COP :

- dépassement de l'objectif de progression du recours au CEP,
- poursuite de la convergence des coûts-contrats,
- mise en place de l'observation des coûts de l'apprentissage (remontée et analyse de la comptabilité analytique des CFA),
- respect des délais d'instruction des demandes d'enregistrement des certifications professionnelles,
- renouvellement intégral du Répertoire spécifique,
- mise en place du système d'information commun des associations Transitions pro,
- etc.

Ainsi, toutes les cibles des indicateurs et jalons de suivi de la COP ont été atteintes en 2021, à l'exception de deux indicateurs : la publication du premier rapport sur l'usage des fonds et la réalisation partielle du programme de travail d'études et d'évaluation. Concernant le rapport, sa publication a été reportée pour 2022 pour des raisons de méthodologie et de disponibilités des données. Quant au programme de travail d'études et d'évaluation, il a été réalisé partiellement, mais a également donné lieu à des travaux non prévus initialement (par exemple, un atelier de synthèse de connaissances sur le CPF, organisé en lien avec la DARES et la CDC).

Ces indicateurs ne rendent que partiellement compte de l'activité de l'institution qui s'est déployée sur l'ensemble des missions confiées par la loi, comme en attestent les éléments présentés dans le présent rapport, portant sur des objectifs mentionnés dans la COP mais ne faisant pas l'objet d'un suivi par un indicateur.

1.2. La question de la soutenabilité du système de formation professionnelle et d'apprentissage est une préoccupation forte, qui va au-delà de la situation financière de France compétences.

Dans un contexte financier difficile, France compétences s'est mis en situation d'assurer son rôle de financeur et de rassurer les acteurs du secteur, contribuant ainsi à la poursuite du très fort développement de l'apprentissage et du CPF. Elle assure ce rôle : en donnant de la visibilité tout au long de l'année aux acteurs du secteur ; en alimentant les décideurs en prévisions financières et en propositions ; en recourant à l'emprunt pour gérer les difficultés de trésorerie. L'Etat est intervenu en soutien, en allouant une dotation à hauteur de 2,750 Mds€.

1.3. Outre son rôle de financeur, France compétences a poursuivi en 2021 sa montée en puissance, s'installant encore davantage dans son rôle de régulateur, en actionnant les deux principaux leviers à sa disposition :

- La régulation des certifications professionnelles, avec en 2021 l'opération de renouvellement intégral du Répertoire spécifique, qui a d'ores et déjà de puissants effets sur la structuration de l'offre de certifications professionnelles ;
- L'organisation de la collecte des comptabilités analytiques des CFA, leur analyse et le lancement d'un nouveau processus de détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, qui aboutira en 2022.

Ainsi, après son installation en 2019, la consolidation de son organisation et de ses missions en 2020, France compétences a pleinement investi ses missions de régulation en 2021.

Cette montée en puissance de France compétence s'est inscrite dans une perspective stratégique pluriannuelle : certains jalons étaient prévus par la loi ; d'autres missions impliquaient la construction de nouveaux outils ou de systèmes d'information ou nécessitaient de disposer d'un recul suffisant avant de pouvoir être menées.

Cette montée en puissance a été rendue possible par l'engagement de ses équipes et par l'implication de sa gouvernance (au sein du Conseil d'administration comme au sein des différentes commissions).

2. RAPPEL DES MISSIONS DE FRANCE COMPÉTENCES ET DES ORIENTATIONS DE LA COP

2.1. Les missions de France compétences

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme en profondeur le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Face aux enjeux économiques actuels et à l'évolution des métiers comme des compétences, cette nouvelle organisation de la formation professionnelle se veut un outil au service de la performance de notre modèle économique et social. Avec, au cœur du dispositif, la personne, quel que soit son statut, actrice de son évolution professionnelle : la réforme a pour ambition de faciliter l'accès à la formation et à l'apprentissage, pour que tout citoyen puisse se saisir de ces nouveaux outils pour s'insérer, évoluer à son poste, se reconverter, compléter ou approfondir ses compétences.

C'est dans ce contexte socio-économique et législatif, que France compétences est née le 1^{er} janvier 2019, avec pour mission clé d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Outre la répartition des fonds mutualisés aux différents acteurs, France compétences participe à la régulation de la qualité de la formation, ainsi que des coûts et règles de prise en charge des formations. Son rôle est moteur dans la transformation de l'offre puisqu'elle participe, en lien avec les branches professionnelles, à la construction des certifications professionnelles (titres et diplômes professionnels, certificats de qualification professionnelle). Par ses différentes actions, France compétences contribue également à la mise en place d'un système lisible, cohérent et équitable pour l'évolution et la transition professionnelle des actifs, ce qui passe notamment par la transparence et la simplification du système.



France compétences est l'autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ses objectifs ? Promouvoir le développement des compétences et l'acquisition des certifications professionnelles et contribuer à l'égalité d'accès pour tous à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Seule instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage, France compétences est un établissement public national à caractère administratif. Placée sous la tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle, France compétences est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ses orientations stratégiques sont déterminées par une gouvernance quadripartite composée de représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatifs au niveau national et interprofessionnel, et de personnalités qualifiées.

Elle se situe donc au cœur d'un écosystème dynamique, en travaillant avec les principaux acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

2.2. Les grands axes et objectifs de la COP

La structuration de la COP, autour de ses axes et objectifs stratégiques, permet de mettre en évidence la cohérence de l'ensemble des différentes missions confiées par la loi à France compétences, autour de deux grandes missions :

- la régulation du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage (régulation de la demande, en éclairant notamment les actifs et les entreprises, comme régulation de l'offre, en agissant sur les coûts et sur la qualité, qu'il s'agisse de la qualité des formations et celle des certifications professionnelles) ;
- l'amélioration de la performance du système dans son ensemble, au-delà de la seule régulation du marché, par une approche globale des enjeux financiers du système (allocation des moyens, soutenabilité) et par une contribution à une plus grande synergie entre les acteurs.

Même si France compétences ne dispose que d'une partie des leviers de régulation, elle met en œuvre des missions couvrant un large spectre, comme en témoigne les activités dont ce rapport rend compte.



3. BILAN DETAILLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COP EN 2021

AXE STRATEGIQUE N°1 : REGULATION DU MARCHÉ (VOLET DEMANDE) : FAVORISER L'IDENTIFICATION DES BESOINS EN COMPETENCES DES PERSONNES ET DES ENTREPRISES

Une des dimensions de la régulation du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage est de favoriser l'identification des besoins en compétences, afin d'éclairer les choix des actifs et des entreprises. A ce titre, France compétences agit à trois niveaux : en organisant le conseil en évolution professionnelle pour les actifs occupés (CEP), en fixant un cadre harmonisé pour les projets de transition professionnelle et en animant les travaux des observatoires de branches.

Objectif n°1 : Développer l'accompagnement des actifs occupés dans leur évolution professionnelle, notamment *via* le CEP

❖ Développer la mobilisation du CEP par les actifs occupés

Après une année 2020 qui a vu l'ouverture du service du CEP pour les actifs occupés, avec l'installation des 18 opérateurs régionaux, 2021 a été l'année d'une réelle montée en charge. En effet, **en 2021, le recours au CEP par les actifs occupés a augmenté de plus de 47%** par rapport à l'année précédente.

100 937 actifs occupés avaient eu recours au CEP en 2020. Le Comité de suivi de la COP avait fixé un objectif de 130 000 en 2021. 148 842 actifs occupés ont eu recours au CEP en 2021. L'objectif fixé pour 2021 a donc été dépassé.

Ce développement repose notamment sur le dynamisme des opérateurs régionaux, incités par les dispositions du marché à promouvoir le service et à développer les partenariats avec les opérateurs et acteurs économiques en région pour que ces derniers informent mieux les actifs sur le CEP. La plus forte mobilisation du CEP en 2021 résulte également de la plus forte mise en visibilité du CEP par les pouvoirs publics (parole publique sur le CEP, son utilité pour les actifs et son articulation avec les dispositifs emploi-formation ; mise en visibilité sur « mon compte formation »). France compétences a par ailleurs rénové le site www.mon-cep.org.

La mobilisation du CEP n'est néanmoins pas encore à la mesure de l'ambition associée à ce nouveau service public et l'enjeu de promotion du CEP demeure donc.

Indicateur 1 : Progression annuelle de la mobilisation par les actifs occupés du CEP délivré par les opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences. 148 842 actifs occupés ont bénéficié du CEP en 2021, soit 18 823 de plus que l'objectif de 130 000 qui avait été fixé. **La progression annuelle est de 47,7%**, soit 27,7 points de plus que l'objectif initial du marché de +20% par an et 17,7 points de plus que l'objectif fixé pour 2021 par le comité de suivi de la COP (+30%).

❖ Promouvoir et réguler la qualité de service du CEP des actifs occupés

Le pilotage des opérateurs régionaux par France compétences s'est renforcé en 2021, avec notamment :

- un premier exercice d'audit,
- la continuité et le renforcement du contrôle de service fait,
- l'élaboration d'un référentiel de la qualité de la délivrance du service,
- un travail sur les délais et l'accessibilité des sites,
- et un suivi resserré en continu de chacun des opérateurs par les référents régionaux de France compétences.

Le comité de suivi de la COP a fixé en 2021 l'objectif de demeurer au-delà d'un taux de satisfaction de 80% (niveau prévu par le marché CEP pour déclencher le versement d'une prime « qualité ») dans le contexte d'une forte hausse attendue du recours.

Les taux de satisfaction restent très bons (91% pour le premier niveau de service, 87% pour le second), les délais de rendez-vous se sont réduits et la réactivité des opérateurs reste très importante. Une enquête permettant de mesurer l'utilité à 6 mois après la sortie du CEP a été lancée en septembre 2021. Les résultats seront mobilisables à partir du printemps 2022.

Indicateur 2 : Taux de satisfaction des usagers du CEP - qualité et utilité perçue. Le taux de satisfaction est de 91% en UO1 (premier niveau de service du CEP), soit un peu plus qu'en 2020 (90%). Il est de 87% en UO2.1 (second niveau de service ; NB : la donnée pour l'UO2.1 n'avait pas été consolidée en première année).

**Donnée issue de l'enquête qualité menée par France compétences à partir d'avril 2020 auprès de l'ensemble des bénéficiaires à l'issue du service. L'indice est calculé à partir des réponses aux questions sur la facilité d'accès au service, la relation au conseiller, la personnalisation de l'accompagnement, l'efficacité du conseil, la satisfaction globale.*

❖ Harmoniser les règles, modalités et priorités de prise en charge des projets de transition professionnelle

Les effets des trois recommandations adoptées par le Conseil d'administration de France compétences en décembre 2020, relatives aux règles, aux priorités et aux modalités de prise en charge des projets de transition professionnelle (PTP), ont fait l'objet d'un état des lieux visant à mesurer leurs premiers impacts sur les projets pris en charge. Ce travail a été partagé avec la Commission Recommandations en octobre 2021, sera approfondi en 2022 et permettra à la Commission d'envisager d'éventuelles évolutions des recommandations en 2022.

La recommandation relative à la dotation complémentaire de France relance pour le PTP a par ailleurs fait l'objet d'un suivi resserré dans le cadre du groupe de travail Transitions, attaché au Conseil d'administration. Une note de suivi mensuelle a été adressée à la DGEFP.

Indicateur/Jalon 3 : *Fin 2020, recommandations complémentaires en matière de règles, priorités et modalités de prise en charge des financements alloués aux projets de transition professionnelle engagés au titre du compte personnel de formation.* Les 4 recommandations de 2020 relatives aux règles, priorités et modalités de prise en charge du PTP ont fait l'objet d'un suivi en lien avec la Commission Recommandations et le groupe de travail Transitions et la DGEFP.

Objectif n°2 : Améliorer l'identification des besoins en compétences des entreprises, notamment en animant les travaux des observatoires de branches

❖ Consolider, animer et rendre public les travaux des observatoires de branches

L'année 2021 a été marquée par le lancement de l'animation de deux réseaux techniques d'OPMQ. Un premier réseau regroupe les responsables techniques des 11 OPCO. L'autre regroupe une trentaine d'observatoires plus autonomes. Ces deux réseaux rassemblent 46 responsables des travaux au bénéfice de 125 branches professionnelles.

Des réunions bimensuelles ont été organisées permettant de capitaliser sur les méthodes et les bonnes pratiques, notamment sur les questions territoriales, sur les données ou sur les référentiels. Les réunions des deux réseaux ont aussi été ouvertes à d'autres acteurs comme RCO, le réseau des Carif-Oref (conventions de mise à disposition de données entre RCO et les OPMQ), avec la DARES et Pôle Emploi (examen des méthodologies utilisées pour les métiers en tension), ou encore le Réseau Emploi Compétences de France Stratégie (usage des listes de métiers : en tension, émergents, d'avenir).

Indicateur / Jalon 4 : *Evènement de lancement des travaux avec les OPMQ au cours du premier semestre 2020.* Cet objectif prévu pour 2020 (cf. évènement du 24 juin 2020) a été traduit pour 2021 par la poursuite et l'intensification des travaux avec les observatoires de branches. Trois webinaires ont été organisés lors d'une **journée des OPMQ le 19 janvier 2021**. Les thèmes abordés ont été :

- Les usages des outils de codification par les OPMQ
- L'appropriation des travaux par les partenaires sociaux et la perspective de travaux inter-observatoires
- La conduite de diagnostics flash dans les branches pour apprécier l'impact de la crise sanitaire

Ces trois webinaires ont regroupé plus de 200 participants distincts. Une nouvelle manifestation est organisée le 4 février 2022.

Indicateur / Jalon 5 : *Préparation et réalisation de l'enquête de satisfaction sur la qualité de l'offre de services des OPCO / 2021 : réalisation des enquêtes de satisfaction sur la qualité de l'offre de services des OPCO.* La collecte de l'enquête conjointe DARES-CEREQ-France compétences, Enquête Formation Employeurs, portant sur l'année 2020, a été **finalisée fin 2021**. Elle permettra d'exploiter les réponses sur la satisfaction de 15 000 entreprises sur l'offre de services à l'égard de leurs OPCO. Le nombre de répondants a été fixé pour permettre une exploitation pour chaque OPCO. La transmission des premiers tableaux de résultats à l'Etat est prévue au premier trimestre 2022.

AXE STRATEGIQUE N°2 : REGULATION DU MARCHÉ (VOLET OFFRE) : CONTRIBUER A FAIRE EVOLUER LE MODELE ECONOMIQUE ET PEDAGOGIQUE DES OFFREURS DE FORMATION AFIN D'AMELIORER LE RAPPORT QUALITE/PRIX DES FORMATIONS

Réguler le marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage signifie également faire évoluer le modèle économique et pédagogique des prestataires de formation, afin d'améliorer le rapport qualité/prix. A ce titre, France compétences favorise l'émergence des « bons prix » du marché et de prestations de qualité, *via* la régulation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, l'observation des coûts, la contribution à la mise en place du nouveau système qualité, la diffusion de notes de doctrine (non contraignantes juridiquement, permettant aux acteurs de mieux réguler eux-mêmes leurs interventions) et la garantie d'une offre de certification professionnelle fiable et lisible dans les deux répertoires nationaux (Répertoire national des certifications professionnelles et Répertoire spécifique).

Objectif n°3 : Participer à l'émergence des « bons prix » de marché, notamment par la régulation des niveaux de prise en charge

❖ La poursuite de l'objectif de convergence des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

Une campagne complémentaire pour réguler les niveaux de prise en charge a été réalisée en 2021

Après un premier exercice de détermination des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage en 2019, France compétences a pu lancer des exercices complémentaires en 2020 puis 2021 pour couvrir les certifications nouvelles ou qui n'avaient pas encore fait l'objet d'un niveau de prise en charge. Ainsi, en 2021, France compétences a mené une procédure complémentaire sur 635 diplômes ou titres, donnant lieu à plus de 11 000 positionnements de branches professionnelles sur les niveaux de prise en charge.

Cet exercice a permis d'asseoir le rôle régulateur de France compétence auprès des acteurs de l'apprentissage et en particulier des CFA et des branches professionnelles. Il a poursuivi le travail de renforcement de la convergence des coûts-contrats par rapport à 2019. Ainsi, entre l'exercice 2019 et 2021, les écarts entre les recommandations minimum et maximum diminuent sensiblement pour chaque niveau de qualification, ce qui revient à dire que les fourchettes recommandées sont plus resserrées qu'auparavant.

En outre, l'exercice 2021 a permis d'amorcer une légère baisse des NPEC par rapport à 2019 (-1,3%) et même par rapport à 2020 (-0,3%), concourant ainsi à l'objectif de soutenabilité financière du système (objectif qui a été ajouté par la loi à celui de convergence).

Une procédure générale de révision des NPEC a été lancée fin 2021 par France compétences

France compétence a lancé fin 2021 une deuxième procédure générale, après celle de 2019, de détermination des niveaux de prise en charge. L'objectif de cette procédure est de réviser les coûts contrats au regard des évolutions du marché, de l'observation des coûts et des concertations menées avec l'ensemble de l'écosystème de l'apprentissage. Cette deuxième procédure a été lancée le 15 décembre 2021, afin d'aboutir en 2022. En s'appuyant sur des éléments objectifs relatifs aux coûts, cette nouvelle campagne générale doit permettre aux branches professionnelles et à France compétences d'assurer une meilleure régulation, afin de poursuivre la convergence des NPEC et de contribuer à la soutenabilité du système.

Un partenariat renforcé avec le secteur public pour réguler le tarif des prises en charges

France compétence a également contribué en 2021, par son expertise technique, à une régulation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage relevant du secteur public. Ainsi, une convention a pu être élaborée avec le CNFPT, permettant l'établissement d'une grille tarifaire pour les contrats d'apprentissage dans les collectivités locales calée sur le référentiel des NPEC de France compétences. Ce travail a également été mené à titre indicatif avec la Direction générales de la Fonction Publique pour les contrats relevant des administrations d'Etat. Un premier échange a pu être entamé fin 2021 avec l'ANFH pour les contrats d'apprentissage relevant de la fonction publique hospitalière.

❖ La mise en place d'un mécanisme d'observation des coûts et des règles de prise en charge en matière de formation professionnelle et d'apprentissage

Cet objectif a donné lieu en 2021 au premier exercice de remontée des comptabilités analytiques des CFA auprès de France compétences.

Tout centre de formation d'apprentis a l'obligation de mettre en place une comptabilité analytique et de la transmettre à France compétences afin qu'elle puisse assurer sa mission de veille, d'observation et de transparence des coûts et des règles de prise en charge en matière d'apprentissage.

Après une large concertation avec les réseaux de CFA, la première campagne de remontée des comptabilités analytiques s'est déroulée avec succès d'avril à juillet 2021.

1 700 organismes ont remonté leurs éléments de charges et de produits 2020, certification par certification, pour environ 660 000 apprentis déclarés. L'ensemble de ces éléments constitue une base solide d'environ 2,5 millions de données, permettant d'observer des charges moyennes par certification, par niveau et par domaine de spécialité, pour l'année 2020.

L'observation des coûts, qui se poursuivra en 2022 de la même manière, apporte à France compétences des outils puissants d'objectivation de ses recommandations et lui permet ainsi de mieux réguler la formation professionnelle et l'apprentissage. Cette observation doit également permettre aux branches professionnelles de mieux se positionner en termes de niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC).

Les résultats de l'observation ont d'ores et déjà été communiqués aux branches professionnelles en décembre 2021, lors du lancement de la deuxième campagne générale de fixation des NPEC et serviront d'indicateurs pour le travail de recommandation de France compétences.

Cet exercice a vocation à être renouvelé chaque année et constituera un élément essentiel de la régulation et de l'autorégulation du système de formation professionnelle et d'apprentissage.

Indicateur 6 : *Mise en place en 2020 du mécanisme d'observation des coûts* : Après les travaux préparatoires de 2020, **la première campagne de remontée des comptes analytiques des CFA a été réalisée en 2021**. 95% des CFA se sont inscrits dans la démarche et ont remonté leurs éléments de charges et de produits permettant une meilleure connaissance et analyse des coûts des contrats d'apprentissage.

Indicateur 7 : *Taux de réduction des écarts de niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par certification entre deux exercices (début 2020 par rapport aux CFO ; 2022 par rapport à fin 2020)*. Pour mémoire, taux de 85% en 2020 (début 2020 par rapport aux CFO)*. L'objectif aurait pu être sans objet en 2021 en l'absence de nouvel exercice général de détermination des NPEC, mais il faut souligner qu'à l'occasion des exercices partiels intermédiaires (cf. *supra*), **les fourchettes de recommandations des NPEC se sont fortement resserrées autour de la valeur pivot**. Ainsi, l'écart entre la recommandation minimum et la recommandation maximum a diminué, d'un exercice à l'autre, de plus de 54% toute certification confondue, allant de -7% pour les certifications de niveau 5 à -74% pour celles de niveau 6.

* Ce taux a été établi en comparant l'écart moyen calculé à partir des écarts pour chaque certification avant la réforme (tarifs préfectoraux) avec l'écart moyen calculé à partir des écarts maximaux recommandés aux branches par France compétences, pour chaque certification (« fourchettes de convergence »), sur la base des 45 principales certifications représentant 42% des effectifs (impossibilité d'un appariement exhaustif des bases avant/après réforme). Il convient de noter que de nombreuses branches initialement non convergentes ont fait le choix d'un niveau de prise en charge à l'intérieur des fourchettes émises par France compétences. Ce faisant, si l'indicateur avait été calculé en prenant les seuls niveaux de prise en charge définitifs des branches, la réduction des écarts avec les coûts préfectoraux de l'apprentissage serait encore plus forte.

Objectif n°4 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre de formation (dans toutes ses dimensions : certifications professionnelles, offreurs de formation, actions concourant au développement des compétences)

❖ La qualité des offreurs de formation (« organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences »)

La loi Avenir professionnel prévoit que la certification Qualité peut être délivrée par une instance de labellisation reconnue par France compétences pour une période de 3 ans. Dans ce cadre, France compétences a reconnu, en décembre 2019, 7 instances de labellisation : le réseau des E2C, la Fédération nationale des bilans de compétences, France éducation internationale, EDUFORM, la Région Occitanie, le ministère de l'Intérieur (Délégation à la sécurité routière) et le réseau national des APP. [Fin 2021, les 7 instances de labellisation avaient délivré la certification « qualiopi » auprès de 1 500 organismes de formation contre 240 fin 2020.](#) 2021 a été l'occasion pour France compétences de préparer avec les instances labellisées l'échéance du 1^{er} janvier 2022.

France compétences a ainsi largement participé au renforcement de la qualité des offreurs de formation et à la réussite de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 de l'obligation qualité pour tous les organismes souhaitant bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

❖ La qualité des certifications professionnelles

A travers sa mission d'établissement du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et du Répertoire spécifique (RS), France compétences doit garantir la qualité et la pertinence des certifications professionnelles et des certifications/habilitations. Afin de partager ces attendus avec les organismes certificateurs, [France compétences a établi et publié de nouvelles notes de doctrine en 2021 \(sur l'évaluation certifiante et la prise en compte du handicap dans les référentiels\)](#) et a participé à de nombreux webinaires.

A côté de ces actions de clarification et de pédagogie, l'activité d'instruction s'est fortement accrue, avec une augmentation significative de 25%, encore cette année, des demandes d'enregistrement. Ainsi, France compétences et sa Commission de la certification professionnelle ont traité près de 2 900 dossiers dans un délai moyen d'examen de la recevabilité administrative de 14 jours et un délai moyen d'instruction d'un peu moins de 5 mois (5 mois et demi pour les seuls dossiers RNCP). Avec le délai de consultation de la commission et le délai de notification de la décision, [le délai de traitement moyen est stable à 6 mois, comme l'année précédente malgré l'augmentation des volumes traités \(et contre 10 mois avant la création de France compétences\).](#)

Les exigences qualité associées à la réforme ont entraîné un taux d'acceptation moyen au RNCP de 41% (contre 62% l'année précédente) et de 18% au Répertoire spécifique, au même niveau qu'en 2021.

L'actualité de la Commission a été plus particulièrement impacté lors du dernier trimestre 2021 par le renouvellement des certifications du Répertoire spécifique enregistrée avant l'entrée en vigueur de la loi du 5 septembre 2018 qui a expliqué une part importante de l'augmentation du nombre de dossiers reçus. [Ainsi, 500 dossiers de dossiers de renouvellement au répertoire spécifique ont été traités dans un délai moyen de 3 mois pour un taux d'acceptation de 30%.](#)

Parallèlement, les habilitations ministérielles enregistrées au Répertoire spécifique sont elles aussi arrivées à échéance au 31 décembre 2021. 115 d'entre elles ont répondu au cadre légal nouveau porté par le répertoire spécifique suite à des demandes initiées par les ministères concernés.

Cette meilleure lisibilité des répertoires (et de la reconnaissance de l'Etat associée) a été renforcée par l'amélioration continue du système d'information de la certification : l'utilisation des données des répertoires par la Caisse des dépôts et consignations a permis de préparer le blocage en janvier 2022, sur le SI du CPF, des offres de formations ne pouvant justifier d'une habilitation déclarée par le certificateur auprès de France compétences avec plus de 90 000 habilitations recensées. Cette mesure contribuera à la régulation qualité du CPF et à la prévention des fraudes.

[L'année 2021 a permis d'initier une véritable politique de contrôle des certificateurs et de leurs partenaires](#) en coordination avec la politique de contrôle de la Caisse des dépôts et consignations. Le décret n° 2021-389 du 2 avril 2021 relatif aux conditions d'enregistrement des certifications professionnelles et des certifications et habilitations dans les répertoires nationaux a précisé et approfondi le cadre juridique de cette mission.

Ainsi, au-delà de signalements effectués aux financeurs et acteurs du contrôle, [France compétences a procédé à la mise en demeure de 52 certificateurs](#) dont 37 finalisées portant principalement sur le défaut de déclaration des partenaires ou une communication dysfonctionnelle sur la certification ou les formations préparant à celle-ci.

L'analyse des pratiques des organismes sollicitant un enregistrement aux répertoires nationaux au titre de la politique de contrôle a enrichi les points d'analyse d'un dossier de demande et explique une partie de la baisse du taux d'acceptation des demandes d'enregistrement au RNCP.

Enfin, France compétences a mis en œuvre en 2021 un nouvel appel à contributions sur les métiers émergents ou en particulière évolution à destination des branches professionnelles qui a permis l'[identification partagée de 5 nouveaux métiers émergents ou en particulière évolution](#). Cette nouvelle procédure, simplifiée pour répondre aux évolutions rapides des besoins en compétences, a représenté comme en 2020 8% des demandes d'enregistrement au RNCP.

Indicateur 8 : Délai d'examen de la recevabilité des demandes d'enregistrement au RNCP : 14 jours (contre 17 jours en 2020 et une cible fixée pour 2021 par le comité de suivi de la COP à 15 jours).

Indicateur 9 : Délai d'instruction des demandes d'enregistrement au RNCP : 5,6 mois (168 jours) (contre 5,3 mois ou 161 jours en 2020, mais une cible fixée pour 2021 par le comité de suivi de la COP à 6 mois ; soit un objectif dépassé et une stabilisation du délai de l'ensemble de la procédure malgré la forte hausse du nombre de dossiers et l'activité consacrée prioritairement au renouvellement du Répertoire spécifique sur une partie de l'année 2021).

AXE STRATEGIQUE N°3 : PERFORMANCE GLOBALE DU SYSTEME : FINANCER, PAR LES FONDS LEGAUX MUTUALISES, LE SYSTEME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE DE FAÇON SOUTENABLE ET OPTIMALE

France compétences contribue à la performance globale du financement du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage de deux manières : par une fonction de veille et d'alerte sur la soutenabilité financière du système ; et par une fonction de répartiteur unique, recherchant une allocation optimale des fonds issus des contributions légales.

Objectif n°5 : Assurer une veille sur la soutenabilité financière du système

❖ Développer une expertise financière et jouer un rôle d'alerte

Tout au long de l'exercice 2021, les équipes techniques de France compétences ont poursuivi leur travail de fiabilisation des données réelles mais aussi prévisionnelles émanant des différents attributaires, afin de produire des projections budgétaires et financières de façon régulière.

Ainsi, concernant l'exercice budgétaire 2021, 5 actualisations ont été présentées aux membres du Conseil d'administration de France compétences, afin de tenir compte d'une part, des évolutions des ressources prévisionnelles de l'établissement, liées à la masse salariale du secteur privé, et d'autre part, des évolutions des emplois, principalement l'apprentissage et le CPF, dépenses qui ont très fortement évoluées durant cet exercice.

Des tableaux de bord trimestriels permettent de donner de la visibilité aux acteurs sur les affectations des ressources que France compétences redistribue ou gère directement et de suivre l'exécution du budget de fonctionnement et d'intervention au cours de l'exercice.

Si France compétences ne dispose pas de tous les leviers qui permettraient d'apporter des réponses aux difficultés financières ainsi mises en évidence, les travaux réguliers qui ont été produits, et les alertes réalisées sur cette base, ont permis d'éclairer l'ensemble des acteurs du système. L'Etat notamment en a tiré des conclusions en octroyant à France compétences des dotations budgétaires exceptionnelles.

Les travaux de prévisions financières ont également été complétés d'un travail de cartographie des leviers d'actions possibles (à la main de France compétences ou d'autre acteurs). Ce travail a fait l'objet de débats lors du séminaire du 4 mars 2021 mais a également été présenté aux partenaires sociaux dans le cadre de leurs travaux avec l'Etat, et en amont des propres réflexions qu'ils ont menées.

❖ Améliorer en continu la maîtrise des risques encourus par France compétences

La mission d'audit interne a permis d'actualiser en 2021 la cartographie des risques initiale de France compétences.

En parallèle, les travaux relatifs à la définition d'un plan de développement stratégique du contrôle interne de France compétences ont permis de définir le cadrage du dispositif de contrôle interne ainsi qu'une stratégie pluriannuelle de déploiement de ce dispositif. Sa mise en œuvre opérationnelle est essentiellement prévue à partir de 2022 : définition des référentiels de contrôle interne, identification, évaluation et traitement des risques, monitoring et reporting. L'objectif est de permettre le déploiement progressif du contrôle interne sur les 18 macro-processus identifiés, avec une intégration échelonnée sur 3 ans.

Un premier audit ciblé a toutefois été mené dès 2021.

Pour le premier semestre 2022, est prévue la réalisation d'un guide méthodologique détaillant la méthodologie nécessaire à la mise en place dans un cadre pérenne du contrôle interne au sein de France compétences.

Indicateur/Jalon 10 : Réalisation d'une cartographie des risques (au T1 2020 au plus tard) et élaboration et mise en œuvre d'une politique de contrôle/audit interne (à partir de 2020 ; avec un suivi annuel) : La première cartographie des risques établie dès fin 2019 a été mise à jour fin 2021. En matière de contrôle interne, trois thématiques prioritaires ont été identifiées (dont l'une a donné lieu à un premier audit) : la répartition des fonds mutualisés et la sécurisation des risques qui lui sont liés ; la lutte contre la fraude et les manquements à la probité dans le cadre de la mission de contrôle des organismes certificateurs ; une thématique liée à l'organisation interne relative à la gestion des ressources humaines.

Objectif n°6 : Garantir une allocation optimale des ressources confiées à France compétences

Dans la continuité de 2020, France compétences s'est mobilisé afin de garantir une meilleure allocation des moyens en fonction des besoins des différents bénéficiaires de fonds.

Pour ce faire, la procédure spécifique de recouvrement de la part des acomptes perçus par les OPCO et remontée à France compétences a été reconduite pour 2021, permettant de sécuriser sa principale ressource en s'assurant de la perception de l'exhaustivité des fonds qui lui sont dus.

France compétences a réparti cette ressource dans le respect de la délibération de son Conseil d'administration de décembre 2021 en appliquant les taux fixés aux sommes effectivement perçues.

France compétences a continué à produire régulièrement des [tableaux de bord trimestriels](#) permettant, outre le suivi de l'exécution de son budget, de [donner de la visibilité aux acteurs](#) sur les affectations des ressources que France compétences redistribue ou gère directement.

De plus, France compétences a soutenu budgétairement et financièrement les opérateurs de compétences dans le financement des formations en alternance à travers le mécanisme de la péréquation interbranches. L'institution a également accompagné la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre des engagements et des besoins de trésorerie sur le CPF.

Enfin, il convient de noter que dans le cadre du futur recouvrement des contributions de formation professionnelle et d'apprentissage par l'URSSAF Caisse Nationale et la CCMSA dès 2022, [France compétences a largement contribué, tout au long de l'année 2021, à la préparation opérationnelle de ce nouveau système de collecte](#). Cela s'est traduit par des nombreux groupes de travail avec les OPCO, la DGEFP, l'URSSAF Caisse Nationale, la CCMSA, mais aussi le GIP MDS, dans l'objectif :

- d'organiser la réception des fonds de l'Urssaf Caisse Nationale et de la CCMSA ;
- d'assurer le versement des dotations aux attributaires en fonction de la répartition décidée par le Conseil d'administration (clefs de répartition, modalités en vigueur, tenue des tables de correspondance) ;
- d'établir le référentiel des entreprises à destination des OPCO et gérer les alertes / médiation entre OPCO ;
- d'animer et consolider les données pour les OPMQ.

Indicateur / Jalon 11 : Publication annuelle du rapport sur l'usage des fonds. Les travaux méthodologiques prévus en 2021 ont été conduits, en interne, comme avec de nombreux financeurs. Ils ont permis d'identifier le rôle du rapport sur l'usage des fonds comme devant éclairer les coûts unitaires complets des actions de formation professionnelle et du CEP. Le résultat de ces travaux de méthode réalisés en 2021 sont rendus publics en février 2022.

AXE STRATEGIQUE N°4 : PERFORMANCE GLOBALE DU SYSTEME (VOLET ACTEURS) : FAVORISER L'EFFICACITE ET LA MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS DU SYSTEME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE

Parce qu'elle finance et distribue, régule et contrôle, observe et évalue, informe et rend compte, France compétences est en position de dialogue permanent avec les acteurs du paysage institutionnel de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cette proximité fonctionnelle lui permet d'exercer pleinement ses compétences générales en matière d'évaluation, de diffusion de connaissances, de recommandations et de signalement des dysfonctionnements. En cela, France compétences participe à la mise en synergie des acteurs du système et de façon plus globale à l'amélioration de ce dernier.

Objectif n°7 : Eclairer et orienter l'action des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage

❖ Eclairer les réflexions et les décisions des pouvoirs publics et des partenaires sociaux

Conformément à sa mission prévue par la loi et afin de contribuer à l'amélioration du système de formation professionnelle et d'apprentissage, France compétences se doit d'éclairer et d'orienter les acteurs du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cette mission s'appuie sur :

1. La réalisation d'enquêtes et la publication d'études et de travaux d'évaluation et de prospectives concernant la formation professionnelle et l'alternance.

Les travaux suivants ont été publiés en 2021 :

Février 2021 : publication du rapport relatif au financement et aux effectifs de l'apprentissage (données sur 2018).

- Consultez le rapport en cliquant sur le lien ci-dessous :
https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2021/02/Rapport-Apprentissage_2018_VF-.pdf

Avril 2021 : France compétences a publié le bilan de la 1^{ère} année d'installation des opérateurs CEP actif occupés.

- Consultez le bilan ici : https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2021/04/CEP-Bilan_Avril.pdf

Avril et juin 2021 : publication des résultats de la 1^{ère} enquête réalisée au démarrage du déploiement de Qualiopi. Elle analyse la manière dont les prestataires de formation se positionnent à l'égard de la certification qualité.

- Consultez la synthèse publiée en avril en cliquant sur le lien ci-dessous :
https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2021/04/Note-synth%C3%A8se_Enqu%C3%AAte-Qualiopi_avril-2021-.pdf
- Consultez le rapport intégral publié en juin en cliquant sur le lien ci-dessous :
<https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2021/06/Rapport-d-analyse-Qualiopi-VF-nov2020.pdf>

Juin 2021 : France compétences, responsable de l'enregistrement des certifications professionnelles aux répertoires nationaux reconnus sur le marché de l'emploi, est le point national de coordination pour la mise en œuvre du Cadre européen des certifications pour la France. Dans ce contexte, France compétences a publié en juin 2021, le rapport de référencement qui décrit les niveaux du cadre national français, en liaison étroite avec les membres de la Commission de la certification professionnelle. Ce rapport décrit les évolutions intervenues depuis 10 ans dans le système de formation et de certification.

- Consultez le rapport en cliquant ici :
https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2021/05/20210528_FC_Rapport_EUROPE_certification_FR_final_WEB_dp.pdf

Juillet 2021 : publication de la synthèse des résultats d'une étude menée auprès de centres de formation d'apprentis, dont l'objectif consiste à analyser les impacts de la loi « Avenir professionnel » et de la crise sanitaire sur leurs modèles économiques à la rentrée 2020.

- Consultez la synthèse publiée en juillet en cliquant sur le lien ci-dessous :
https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2021/07/Synth%C3%A8se_mod%C3%A8les_%C3%A9conomiques_CFA.pdf

D'autres documents et manifestations ont permis d'éclairer les réflexions :

- Diffusion de la note de synthèse sur ce que l'on sait de l'offre de services des OPCO (mars 2021)
- Atelier de synthèse de connaissances sur le CPF (avec la DARES et la CDC) (juin 2021)
- Diffusion d'une note sur la perception du nouveau dispositif TransCo du point de vue des bénéficiaires (septembre 2021)
- Présentations des travaux de la Commission Evaluation dans le cadre des travaux paritaires sur le suivi de la loi "Avenir Professionnel" : premiers résultats sur la diversité des reconversions du point de vue des individus (mai 2021), l'état des lieux sur le fonctionnement et l'animation des OPMQ (juin 2021).

2. La publication des rapports annuels institutionnels :

En juin 2021, France compétences a publié son 2^{ème} rapport d'activité, avec un retour sur les chantiers marquants de 2020, enrichi de témoignages des acteurs du secteur, des membres de sa gouvernance et des salariés de l'établissement.

- Consultez le rapport ici : <https://francecompetences.fr/flipbook/rapport-activite-2020/>

En juin 2021, la Médiatrice de France compétences a également publié son 2^{ème} rapport d'activité. Dans ce rapport, la Médiatrice revient sur son activité en 2020 (320 saisines reçues en 2020, dont 217 étaient éligibles) et formule de nouvelles recommandations pour une meilleure équité de traitement.

- Consultez le rapport ici : <https://francecompetences.fr/flipbook/rapport-mediatrice-2020/>

Indicateur 12 : Nombre de publications et d'événements réalisés dans l'année (conforme au programme de travail de la Commission Evaluation, adopté par le Conseil d'administration) : La manifestation autour des OPMQ a été réalisée début janvier 2021. Les publications annoncées ont eu lieu, même si certaines ne l'ont été que début 2022 (Synthèses autour de la diversité des reconversions et du rôle de l'accompagnement public). Le programme de travail 2021 a été réalisé à 85% (certaines opérations étant seulement repoussées en 2022). En revanche, le programme de travail a, à l'inverse, été complété en cours d'année avec des travaux initialement non prévus (par exemple : atelier CPF de juin 2021).

Indicateur 13 : Nombre de visites sur le site web de France compétences : Le site internet institutionnel de France compétences a enregistré en 2021 une croissance considérable par rapport à l'année 2020 (soit + 361% de visites), avec **plus de 2 millions de visiteurs uniques pour 3,4 millions de sessions**. Afin d'informer de manière transparente sur son activité, France compétences alimente régulièrement son site internet en contenu. En 2021, 47 articles et 18 communiqués de presse ont été publiés. La base documentaire est régulièrement actualisée : délibérations du Conseil d'administration et de la Commission en charge de la certification professionnelle (ainsi que la totalité des notes et notices explicatives), recommandations, rapports institutionnels, études et enquêtes publiées, versions actualisées du référentiel des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, etc. Par ailleurs 71 communications ont été publiées sur ses deux comptes réseaux sociaux (Twitter et LinkedIn), suivis par une communauté de plus de 52 600 abonnés. Enfin il faut ajouter que **France compétences gère également le site web www.mon-cep.org**. Celui-ci a fait l'objet d'une refonte en 2021, dans l'objectif de faciliter la mise en contact de tous les usagers avec les conseillers du CEP et d'informer et valoriser le service délivré par les opérateurs mandatés par France compétences. En 2021, ce site a été consulté par **plus 428 000 visiteurs uniques pour 615 565 sessions**.

Objectif n°8 : Contribuer à l'animation et à l'outillage de certains acteurs intermédiaires

❖ Assurer le suivi du CEP tout opérateur et tout public

En 2021, France compétences a enrichi ses relations bilatérales avec les opérateurs du CEP pour renforcer la **coordination des actions d'aiguillage des publics**, d'implication dans les dispositifs (dont Transco) ou encore de promotion du CEP (notamment autour de la rénovation de www.mon-cep.org ou la valorisation des Semaines de l'évolution professionnelle). Elle a participé aux côtés de la DGEFP au groupe de travail, animé par la CDC et en présence de l'ensemble des opérateurs, sur la remontée des données du CEP dans AGORA ainsi que sur les modalités d'accès à ces données dans un objectif de suivi du CEP au fil de l'eau (chantier reporting), après accrochage de tous les opérateurs. Elle a animé deux réunions de dialogue inter-opérateurs du CEP en présence de la DGEFP, pour échanger sur le suivi et les données du CEP, le suivi du CEP par les Transitions pro en régions, ou encore partager des dynamiques d'actions communes. Elle a fourni un jeu de données sur le CEP tous opérateurs aux associations Transitions pro, en exploitant la base DGEFP et la base Evol pour les actifs occupés, animé trois ateliers de suivi de la mise en œuvre du CEP au niveau régional par les Transitions pro, réceptionné les rapports 2020, et élaboré **une nouvelle version de la méthodologie de suivi régional**. Le groupe de travail Transitions, rattaché au Conseil d'administration de France compétences, s'est saisi du suivi du CEP tous opérateurs et de la mission de France compétences d'élaboration de la méthodologie de suivi au niveau régional par les Transitions pro. Enfin, en réponse au besoin du Rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle et du CEP, elle a engagé des échanges bilatéraux avec chacune des têtes de réseau des opérateurs, ainsi qu'avec la DGEFP, pour dresser un état des lieux des données financières et comptables existantes pour rendre compte de l'usage des fonds du CEP.

❖ Mettre en œuvre les systèmes d'information (SI) qui doivent répondre aux besoins prioritaires

La mise en œuvre du Schéma directeur des Systèmes d'Information (SDSI) de France compétences, adopté en février 2020, fait l'objet d'un point annuel devant le Conseil d'administration (en 2021 : séance du 4 mars).

La **gestion du marché CEP** et la collecte des données d'activité est assurée par un système d'information (SI) baptisé EVOL. En 2021, a été réalisé l'intégration de ce SI avec l'environnement de recette de la plateforme AGORA. A été déployé un nouveau site www.mon-cep.org afin d'améliorer la connaissance et l'accès au service du conseil en évolution professionnelle. Par ailleurs, une enquête de satisfaction du service à 6 mois après la fin de l'accompagnement a été mise en place.

L'amélioration de la [plateforme de gestion de l'instruction et d'enregistrement des certifications](#), mise en service depuis février 2019, s'est poursuivi en 2021. Durant cette année, France compétences a réalisé la réversibilité de la MOE vers un nouveau prestataire. Les données issues des répertoires nationaux (RNCP et RS) ont été publiées en open data sur data.gouv.fr.

La [plateforme de collecte de données](#) (Extranet « Karoussel ») a été enrichie pour permettre la réalisation de la première campagne de remontée des données de comptabilité analytique des CFA. Elle a permis de collecter près de 2,5 millions de données quantitatives et financières. Les premiers outils d'analyse de ce type de données ont pu être mobilisés pour cette campagne. Il est prévu de les déployer plus largement en 2022. Cette plateforme est également le support des campagnes de détermination niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (campagne complémentaire ciblée en 2021 ; lancement de la seconde campagne générale en décembre 2021).

Les travaux de conception et de construction des futures plateformes de gestion de la collecte via URSSAF/MSA/France compétences ont été lancé avec la DGEFP, URSSAF, MSA, GIP-MDS et les OPCO. Dès 2021, France compétences a démarré les travaux pour la réalisation d'un moteur de recherche aidant le déclarant (entreprise et établissement) à saisir les DSN. Ce moteur de recherche permet au déclarant d'identifier son OPCO d'appartenance. Il sera disponible sur le site web de France compétences en février 2022.

Le [SI Commun des Associations Transitions Pro](#) est désormais le seul SI en fonctionnement au service des 18 ATpro, Mayotte ayant rejoint ce SI en cours d'année 2021. Les 2 régions Bretagne et Ile-de-France ont été migrées en mai 2021.

❖ Animation et outillage méthodologique sous différentes formes

cf. *supra* Objectif 1 sur les [travaux avec les OPMQ](#).

Par ailleurs, France compétences prépare et anime de nombreuses réunions permettant à différentes parties prenantes (France compétences, DGEFP, Certif pro et représentants des associations Transitions pro) de s'informer mutuellement sur la mise en œuvre de leurs missions et de collaborer sur des chantiers communs, en lien notamment avec les missions de France compétences relatives : aux recommandations sur les règles, priorités et modalités de prise en charge du PTP ; à la mise en œuvre du SI commun des Transitions pro ; à l'organisation du CEP des actifs occupés ; au suivi du CEP tous opérateurs tous actifs.

Indicateur/Jalon 14 : Mise en œuvre opérationnelle d'un SI commun des associations Transitions Pro (au 1^{er} trimestre 2021) et accrochage à Agora (2^{ème} trimestre 2021) : Les associations Transitions pro Ile-de-France et Bretagne ont migré vers le SI Commun les 10 et 17 mai 2021.

Indicateur/Jalon 15 : Mise à disposition des observatoires de branches d'outils communs : (2020 pour les premiers ; puis 2021) - Mise à disposition des observatoires de branches de données communes (2022). Les outils de codifications ont bien été mis à la disposition de plusieurs partenaires et le travail d'amélioration continue se poursuit en vue d'augmenter l'accessibilité des différentes fonctionnalités et la richesse des cas d'usage à couvrir. Pour des raisons de mise en œuvre des marchés cadres relatifs aux systèmes d'informations, les nouvelles versions des outils ne sont déployées qu'au premier trimestre 2022. S'agissant de la grande bibliothèque (objectif mentionné pour 2022), l'année 2021 a permis de déterminer la bonne architecture technique et de préciser les attentes des utilisateurs de ce moteur de recherche. Ce travail préalable permet de démarrer rapidement et efficacement les travaux techniques, en collaboration avec les OPMQ, dès janvier 2022.

OBJECTIF TRANSVERSAL : ASSURER UNE GESTION ET UN PILOTAGE EXEMPLAIRES DE L'ETABLISSEMENT

Outre les enjeux RH importants liés au bon fonctionnement de la structure (avec notamment en 2021 la négociation et la mise en place d'une classification des emplois et d'une grille des salaires), et outre l'amélioration des autres process internes (cf. *supra* sur la cartographie des risques et le contrôle interne), l'institution a atteint les objectifs mentionnés dans la COP au titre de l'exemplarité de sa gestion et de son pilotage.

Le déploiement du Schéma directeur des Systèmes d'Information (SDSI) se poursuit (cf. *supra*). Outre les chantiers mentionnés *supra*, il faut également souligner la mutualisation et la modernisation de l'infrastructure technique supportant les SI de France compétences (via le marché « Cloud et infogérance »).

Le plan pluriannuel d'action achats a été actualisé. Sur l'année 2021, France compétences a conduit sa politique achat afin de garantir une meilleure performance de ses achats dans ses dimensions économiques et sociétales (développement durable et diffusion de l'innovation ; accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique). L'accent a été mis sur le développement durable et le suivi de la performance des fournisseurs. Par ailleurs, s'agissant plus particulièrement de la performance achat de l'établissement, les actions suivantes ont été menées : identification de certains achats (2,46% des achats) dits « non maîtrisés » (c'est-à-dire réalisés en dehors d'un cadre opératoire défini par le service juridique) ; production du guide interne de la commande publique et d'une cinquantaine de fiches de bonnes pratiques achats ; développement du site intranet dédié aux marchés publics.

S'agissant de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement courant, l'établissement s'est montré particulièrement vertueux, puisque l'exécution de son budget de fonctionnement et d'investissement 2021 est inférieure au budget initial voté (y compris avec des économies en exécution sur des lignes budgétaires comme la masse salariale ou les frais de déplacement/hébergement/restauration par exemple). De même, France compétences a adopté en novembre 2021 un budget initial pour 2022 qui, en isolant les dépenses exceptionnelles liées au projet de déménagement, est en baisse par rapport au budget initial 2021 (alors même que certaines dépenses augmentent fortement, comme les frais bancaires liés aux emprunts, et que l'Etat a octroyé à France compétences, en loi de finances pour 2022, une hausse de son plafond d'emplois de 12 ETPT).

Indicateur/Jalon 16 : *Rendre compte annuellement de l'application des règles déontologiques (mise en place et respect de la charte de déontologie, obligations déclaratives, application des règles de déport, règles relatives aux marchés publics, etc.)* : Le rapport relatif à l'année 2020 a été remis en mars 2021 par le Référent-déontologue de France compétences. Au titre de l'année 2021, un compte-rendu synthétique a été présenté au Comité de suivi de la COP en mars 2022 et le rapport complet sera remis en avril 2022.

Indicateur/Jalon 17 : *Engager dès 2020 les travaux d'expertise nécessaire à la mise en œuvre de la décision annoncée lors du Comité interministériel de la transformation publique du 15 novembre 2019, relative à Centre Inffo, en vue de l'aboutissement du projet au 1^{er} janvier 2022* : Décision devenue sans objet suite aux arbitrages gouvernementaux de fin 2020. Néanmoins, le projet de déménagement de France compétences, qui était en partie lié à ce projet, a été maintenu et le nouveau site immobilier a été sélectionné en 2021, conformément au calendrier prévu et avec la validation du Conseil national de l'immobilier public. Ce site sera à la fois plus fonctionnel et plus économique, tout en permettant d'absorber la croissance des effectifs de France compétences. Le déménagement aura lieu courant 2022.



11 rue Scribe - 75009 Paris
01 81 69 01 40

SUIVEZ-NOUS SUR :   

www.francecompetences.fr